

## Lutte pour maintenir les salaires des techniciens de l'audiovisuel au niveau de l'inflation

Nous, cheffes opératrices et chefs opérateurs de l'UCO, apportons un soutien sans réserve au mouvement de grève des techniciens de l'audiovisuel, répondant à l'exigence de maintenir les salaires conventionnés à leur niveau de 2007 (soit **+20%**, afin de rattraper l'inflation cumulée).

Pour faire face aux budgets toujours plus serrés des diffuseurs (chaînes de télévision ou plateformes), les salaires des techniciens de l'audiovisuel ont été contraints par une exigence de productivité toujours plus élevée : amplitudes horaires abusives, durées de tournage, temps de préparation et moyens humains incessamment réduits. À quoi s'ajoute la non-reconnaissance de l'expérience : le même salaire est proposé de début en fin de carrière, quelle que soit sa durée, le minimum syndical étant malheureusement devenu pour beaucoup un maximum.

Les grèves en cours, induites par le mépris des syndicats de producteurs à l'égard de la demande des techniciens, commune à la fiction, au documentaire et au flux, ont entraîné des inscriptions en masse auprès de nos syndicats représentatifs, dont on ne peut que se féliciter. La demande est pourtant simple : +20 % ; à quoi les syndicats de producteurs répondent jusqu'à présent par une proposition indécente : + 3% pour les salaires supérieurs à 1000€ bruts par semaine, + 5% pour les autres, proposition qui n'a pas évolué lors du dernier rendez-vous de négociation, le 7 décembre.

Pour la première fois depuis des décennies, les techniciens de flux se sont mobilisés, paralysant tournages et post-productions d'émissions de magazines, de reportages, de jeux, etc. Au premier rang, les chef-opérateurs de prises de vues, dont le constat de baisse du pouvoir d'achat est prolongé par le non-paiement des heures supplémentaires, par la surcharge de travail résultant de l'obligation d'assumer un nombre grandissant de tâches auprès de réalisatrices et réalisateurs esseulés (régie, transport, backups), ceci sans compensation salariale - donc en contravention totale avec la Convention de la Production Audiovisuelle. Nous ne pouvons que saluer leur courage.

Pour appuyer le combat que ces collègues ont exprimé lors de nombreuses AG de techniciens, nous nous devons de mentionner une enquête, lancée par l'UCO en juin dernier, sur les **réalités du métier de chef opérateur en documentaire**. Cette enquête dont nous fournirons un panorama complet au début 2024, aboutit au même constat que nos collègues chefs opérateurs pour les émissions de flux :

- Le non-paiement des heures supplémentaires est systématique, les productions pratiquant massivement la forfaitisation des salaires, le plus souvent au minimum légal.

- Il arrive souvent que ces forfaits ne soient réglés que pour un nombre de jours prédéfini, sans rapport réel avec la durée effective de notre travail sur la production.
- Nous sommes également très nombreux à avoir du mal à nous faire rémunérer pendant la préparation.
- Les week-ends et jours fériés ne sont pas pris en compte.
- Nous ne sommes que très exceptionnellement conviés à étalonner nos images, et encore plus rarement de façon rémunérée.
- Nombre sont ceux d'entre nous dont on exige qu'ils assurent la prise de son.
- La plupart des productions ignorent l'ampleur de notre travail et de nos responsabilités.

Cette absence de considération pour nos conditions de travail ne sont plus tolérables.

Le combat actuel met en lumière que le constat de cet état de fait déplorable est largement partagé par l'ensemble des cheffes opératrices et chefs opérateurs, quel que soit leur domaine d'activité – documentaire, fiction, flux. Avec eux, nous exigeons non seulement que nos salaires soient maintenus au niveau de l'inflation, mais aussi que la convention collective soit respectée de façon complète et rigoureuse.

L'Union des Chefs Opérateurs